

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

Dossier complet le

N° d'enregistrement

1. Intitulé du projet

RD 43 - Création d'accotements entre les PR 7,100 et 9,800
Communes de Luzillat et Limons

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RCS / SIRET Forme juridique

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique

Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique

Rubrique N°6-d
Infrastructures routières
Toutes routes d'une longueur
inférieure à 3 km

Aménagement d'accotements de part et d'autre de la RD43 entre Luzillat et Limons
sur une longueur de 2700 m.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le projet consiste à créer des accotements sur tout l'itinéraire et à aménager spécifiquement les endroits les plus dangereux pour en améliorer la perception et les conditions de sécurité.

Il comprend :

- la création d'accotements de 2,75 m de largeur
- la mise en place de signalisation et la construction d'îlots dans les carrefours avec les RD55 et 429
- l'implantation de balises dans le virage du PR 7+900
- l'écrêtement du profil en long entre les profils 9 et 13.

4.2 Objectifs du projet

- Améliorer les conditions de sécurité sur cet itinéraire accidentogène

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

les travaux consistent essentiellement à :

- la réalisation des terrassements le long de la RD43. L'extraction sera réalisée à la pelle sans emploi d'explosif.
- la réalisation et le réglage des fossés
- la reprise des différents ouvrages qui assurent l'assainissement routier
- la mise en oeuvre d'aménagements paysagers : engazonnement et plantations

Nota : ces travaux seront réalisés sous circulation et nécessiteront un phasage particulier.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

La RD 43 supporte un trafic de 2500 vh/j.

La réalisation de ces accotements permettra de fluidifier les différents trafics (VL, PL, engins agricoles...) tout en assurant des conditions de sécurité optimales.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet d'aménagement n'est soumis actuellement à aucune autorisation administrative.

Néanmoins, un dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique est en cours de réalisation.

Les documents réglementant l'urbanisme sur les communes de Luzillat et Limons permettent ce type de travaux.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Procédure d'utilité publique

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
- Assiette de l'opération	21 600 m ²
- Volume des déblais	4 200 m ³
- Volume des remblais	6 000 m ³

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Communes de Luzillat et
Limons
RD 43 du PR 7,100 au PR 9,800

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée : Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Communes de Luzillat et Limons

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

S'agissant d'un aménagement le long d'une route existante, l'assiette du projet se situe essentiellement dans l'emprise routière actuelle. Cependant des acquisitions foncières seront nécessaires pour créer les fossés.

Ces terrains se situent en grande partie dans des zones agricoles occupées par des pâturages. Les hameaux de Char et de la Potence sont également concernés par ces acquisitions. Il s'agit de parcelles urbanisées ou à urbaniser.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui

Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

PLU de Luzillat approuvé le 11/03/2013 et PLU de Limons approuvé le 12/07/2013.
Sur la commune de Luzillat, les parcelles touchées sont en zone Ue, A, Ah et Np.
Sur la commune de Limons, les parcelles touchées sont en zone Ug, A, Ah, Ai, Au3 et Np.
Le règlements de ces zones permet l'aménagement d'infrastructures publiques. Une mise en compatibilité des PLU n'est donc pas nécessaire.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site Internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La RD43 longe par le nord, sur tout le secteur considéré, une ZNIEFF de type 2 : LIT MAJEUR DE L'ALLIER MOYEN
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet longe la zone Natura 2000 ZPS "Val d'Allier - Saint-Yorre - Joze" pour la protection des oiseaux.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Des matériaux de remblais d'apport seront nécessaires. Ils proviendront d'une carrière agréée.
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La période des travaux est susceptible d'entraîner des perturbations au milieu naturel situé à proximité du chantier : - bruit et poussière liés à la circulation des engins de chantier 450 m de haies seront arrachées puis replantées avec des espèces locales en limite du nouveau domaine public (voir plan en annexe 5). Les haies à arracher seront inventoriées afin de prévenir toute destruction directe de faune (oiseaux, chauve-souris ou insectes saproxyliques) qui pourraient y être abrités notamment dans les arbres creux.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Pour la réalisation du projet, environ 15 800 m² de terrain sont nécessaires.</p> <p>Aucun espace boisé ne sera touché.</p>
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Hormis lors du chantier, ce projet n'engendrera pas de nouvelles nuisance sonore.</p>
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le compactage des accotements pourra entraîner de légères vibrations.</p>
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ? <input type="checkbox"/></p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ? <input type="checkbox"/></p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet ne prévoit pas de nouvel éclairage public.</p>
Pollutions	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ? <input checked="" type="checkbox"/></p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, des émissions de poussières et de polluants dans l'air sont possibles. Néanmoins, l'entreprise chargée des travaux devra prendre toutes les mesures nécessaires pour les limiter. Le projet n'entraînera pas à terme une augmentation du trafic. Les émissions de polluant seront équivalentes aux émissions actuelles.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? <input checked="" type="checkbox"/></p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Des fossés seront creusés pour collecter les eaux de ruissellement et les diriger vers le ruisseau de Char. Le principe de fonctionnement hydraulique actuel ne sera pas modifié.</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ? <input type="checkbox"/></p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ? <input type="checkbox"/></p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet aura très peu d'impact visuel sur le paysage actuel.</p>
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ? <input checked="" type="checkbox"/></p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les travaux entraîneront une gêne à la circulation sur la RD 43. Cette gêne se limitera à la zone concernée par le chantier puisque ces travaux se dérouleront sous circulation, sans mise en place de déviation.</p>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet conduit à l'élargissement de la plate-forme routière existante pour améliorer les conditions de sécurité. Les impacts négatifs sur le milieu naturel et humain seront identiques à ceux constatés actuellement (bruit, polluants de l'air et des eaux de ruissellement). Ce projet n'ayant pas d'augmentation du trafic comme conséquence, les impacts ne seront pas amplifiés. La création d'accotements plus confortables au niveau de la chaussée diminuera le risque de renversement des poids lourds transportant, par exemple, des matières dangereuses. Cette opération est peu consommatrice en emprise et ne traverse pas de zones à forte valeur environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

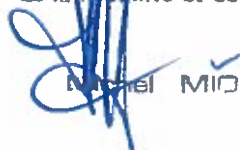
Clermont - Ferrand

le,

07/09/2016

Signature

Le Directeur Général des Routes,
de la Mobilité et du Patrimoine



MICHEL MICOLANE